

En bref

En France, l'article 47 de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées indique que :

“ **Les sites Internet des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.** ”

Nos formations ouvertes à distance permettent de mettre l'accessibilité à la portée d'un plus grand nombre de professionnels, qu'ils soient concernés par cette loi au pas, tout en respectant le rythme d'apprentissage de chacun.

Public de la formation

- Responsables éditoriaux ;
- Rédacteurs ;
- Contributeurs ;
- Consultants.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les problèmes d'accessibilité liés à la production de contenus ;
- Connaître les critères associés
- Savoir évaluer l'accessibilité selon ces critères ;
- Savoir prévenir et remédier à ces problèmes.

Applications immédiates

- Évaluer l'accessibilité des contenus ;
- Produire de contenus accessibles.

La formation

Chaque stagiaire a accès à notre plate forme de e-learning **pendant 1 mois**. Au cours de ce mois, il peut lorsqu'il le désire :

- Accéder aux contenus ;
- Voir les vidéos ou écouter les contenus audios ;
- Effectuer les exercices interactifs.

Les prérequis

Avoir suivi le parcours de sensibilisation à l'accessibilité ou disposer d'une connaissance minimum de l'accessibilité numérique.

Programme de formation

Le parcours est classé par thématique, où, pour chacune, sont présentés :

- Les critères à respecter
- Les niveaux d'accessibilité
- Comment évaluer chaque critère
- Les solutions accessibles

Les thématiques pour les rédacteurs et contributeurs :

- Les couleurs
- Les images
- Les éléments multimédias
- La navigation
- La présentation
- La structure
- Les tableaux
- Les textes

Informations pratiques

Durée de la formation: 12 heures
Disponibilité des parcours : 1 mois
Tarif : 199 € H.T. par stagiaire

